



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
7 novembre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Jürgenson (Estonie)

Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- b) Participation des femmes au développement
- c) Mise en valeur des ressources humaines

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-17918X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 05.

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/72/283)**
- b) Participation des femmes au développement (A/72/282)**
- c) Mise en valeur des ressources humaines (A/72/292)**

1. **M^{me} Puri** [Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes)], présentant le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes au développement (A/72/282), dit qu'à sa soixantième session, la Commission de la condition de la femme a établi une feuille de route pour tenir compte des besoins des femmes lors de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui exige des États Membres et des autres parties prenantes qu'ils redoublent d'efforts pour intégrer pleinement des stratégies tenant compte de ces besoins dans les cadres nationaux de développement durable. À cet égard, la Commission devrait aider les gouvernements à tenir compte des besoins des femmes dans toutes les actions de développement durable.

2. Sur les 800 millions de personnes environ qui vivent dans la pauvreté extrême dans le monde, près de 60 % sont des femmes. Pour améliorer cette situation, il faut changer la condition des femmes au travail. C'est dans cette perspective qu'à sa soixante et unième session, la Commission de la condition de la femme a proposé un plan d'action pour l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution. Sachant qu'il faudrait créer environ 600 millions de nouveaux emplois d'ici à 2030 uniquement pour répondre à la demande due à l'accroissement de la population en âge de travailler et qu'un grand nombre de ces nouveaux emplois impliqueront l'utilisation de nouvelles technologies, il est indispensable de veiller à ouvrir le marché de l'emploi aux jeunes femmes et à leur donner les compétences qu'exige ce marché dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

3. Les investissements tenant compte des besoins des femmes dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, des transports sûrs et de l'énergie durable peuvent élargir l'accès de celles-ci aux marchés et aux emplois

décents, contribuer à réduire la proportion de travail domestique non rémunéré et renforcer la mobilité des femmes et leur accès à un grand nombre d'activités. Les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, qui tiennent compte des besoins des femmes, peuvent aussi renforcer l'autonomisation économique des femmes. À cet égard, l'oratrice salue le Plan d'action pour l'égalité des sexes adopté en septembre 2017 par la Conférence des Parties à la Convention de Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui devrait bénéficier aux femmes et aux filles à l'échelon local et permettre de parvenir à un monde sans dégradation des terres dans le cadre de la réalisation de l'objectif 15 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4. Le rapport insiste sur le renforcement de la capacité des femmes en tant qu'agents de changement pour le développement national et l'élimination de la pauvreté. Il met l'accent sur les politiques visant à accélérer le passage des femmes de l'emploi informel à l'emploi formel, ainsi que sur l'accès à des possibilités de travail décent et à la protection sociale. Au niveau mondial, les femmes assurent plus de 75 % des soins et travaux domestiques non rémunérés, ceux-ci contribuant à l'économie productive.

5. Le rapport propose des recommandations concernant quatre domaines principaux dans lesquels le travail est essentiel pour que les femmes puissent passer plus rapidement de l'emploi informel à un emploi plus productif et un travail décent. Premièrement, il est nécessaire de réformer les cadres régissant la législation, la réglementation et le marché de l'emploi. Ce type de réformes a déjà eu des effets importants. C'est ainsi qu'à la suite de la ratification de la Convention de 2011 (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques de l'Organisation internationale du Travail, de plus en plus de pays ont élargi le dispositif relatif à l'emploi et à la protection sociale aux travailleuses et travailleurs domestiques, ce qui a surtout profité aux femmes. Les droits inscrits dans les conventions collectives et reconnus par les organisations de femmes travailleuses ont aussi joué un rôle crucial puisqu'ils ont permis d'augmenter les bas salaires et d'améliorer la productivité et la sûreté de l'environnement de travail, celui-ci étant particulièrement important pour les femmes et les filles compte tenu du niveau élevé de violence et de harcèlement qu'elles subissent. Deuxièmement, il est essentiel d'assurer la protection sociale, qui est un facteur essentiel dans le travail décent, car les femmes qui pâtissent de l'absence de protection sociale sont

beaucoup plus nombreuses que les hommes. Troisièmement, les femmes ayant la double responsabilité d'assurer un travail rémunéré et un autre qui ne l'est pas, elles sont de ce fait pénalisées du point de vue de leur participation à l'activité sociale, politique et économique. Il importe donc d'investir dans des services de soins de qualité. L'institution de congés de soutien familial, de régimes d'assurance soins ou d'une gestion souple de l'espace de travail permettant de concilier travail et vie privée, constituerait un pas dans la bonne direction. Enfin, il faut créer des emplois durables et élargir les possibilités d'emplois productifs par l'investissement dans des secteurs pouvant absorber la main-d'œuvre et par la promotion de politiques de croissance industrielle basées sur des activités économiques hautement productives et à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi que sur des secteurs émergents tels que l'économie verte.

6. **M^{me} Bas** (Directrice de la Division des politiques sociales et du développement social, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) » (A/72/283), dit que, depuis 1990, près d'un milliard de personnes sont sorties de la pauvreté extrême, mais qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. L'Afrique et les pays les moins avancés font face à des problèmes persistants et les progrès enregistrés masquent de grandes disparités dans les régions et entre celles-ci. Le rapport contient un ensemble de recommandations pour conserver la dynamique de la Décennie dans le contexte de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui seront examinées par l'Assemblée générale.

7. Sachant que la croissance n'a pas suffi à absorber une demande d'emploi croissante, les pays doivent mettre l'accent sur la création d'emplois. Dans 20 ans, la population mondiale sera majoritairement composée de personnes de plus de 60 ans. Il est donc essentiel de réfléchir à la manière d'absorber ces personnes âgées afin d'éviter de nouvelles formes de pauvreté. Par ailleurs, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de réduction de la prévalence de la malnutrition, alors que le manque d'accès à l'éducation demeure important.

8. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Décennie font ressortir l'importance des politiques sociales, notamment de la protection sociale, des politiques macroéconomiques tournées vers l'avenir, de l'investissement dans l'agriculture, du développement rural et de l'infrastructure et des politiques de renforcement de la résilience qui autonomisent les

pauvres. Il est vital de veiller à la prospérité des personnes vivant dans les zones rurales, notamment parce qu'elles produisent l'essentiel de la nourriture destinée aux populations de plus en plus nombreuses des zones urbaines.

9. Pour évaluer les effets de la mise en œuvre de la Décennie, la Division des politiques sociales et du développement social a préparé une enquête sur la législation, les politiques et les programmes relatifs à l'élimination de la pauvreté au niveau national dont elle a diffusé les résultats. L'enquête a révélé certains aspects qui méritent d'être mis en avant au cours des 13 prochaines années pour éliminer la pauvreté d'ici à 2030. Elle a montré que les pays étaient attachés à l'élimination de la pauvreté extrême. Quarante-quatre pays sur 50 ont élaboré des stratégies nationales d'élimination de la pauvreté. Malgré les progrès accomplis dans plusieurs domaines, ces pays ont recensé les problèmes entravant leur action dans ce domaine, dont notamment l'insuffisance des ressources budgétaires et des capacités d'élaboration des politiques et la nécessité de renforcer la coordination interministérielle et interdépartementale.

10. Les actions prioritaires à mettre en œuvre portent sur les transformations structurelles tirées par l'industrialisation durable et inclusive, des politiques intégrées d'élimination de la pauvreté pour répondre aux inégalités, le travail décent, l'investissement dans un enseignement et des soins de santé de qualité et l'amélioration des conditions de participation des femmes au marché de l'emploi. Le secteur privé, les organisations de la société civile et le système des Nations Unies devraient continuer à appuyer les actions d'élimination de la pauvreté.

11. **M. Hanif** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en valeur des ressources humaines pour le XXI^e siècle » (A/72/292), dit que la mise en valeur des ressources humaines est une condition fondamentale pour tenir l'engagement de ne laisser personne de côté. Le monde du travail évolue considérablement partout, mais il est possible d'influer sur son orientation.

12. Le rapport souligne combien qu'il faut donner à tous les individus les moyens de faire face aux problèmes et de saisir les occasions qui s'offrent à eux en ce XXI^e siècle. La baisse de l'emploi dans certains secteurs, la stagnation des salaires, les inégalités de revenu, la prévalence des emplois précaires dans nombre de pays en développement et les progrès rapides de la science, de la technologie et de l'innovation

contribuent à créer un nouvel environnement du travail porteur de défis multiples. L'organisation du travail et de la production évolue sous l'effet de la mondialisation. L'avenir du travail sera déterminé par la situation démographique dans le monde.

13. L'éducation, la formation et le perfectionnement sont essentiels et devront être adaptés aux évolutions actuelles et à venir du monde du travail en général, ce qui signifie que les systèmes d'enseignement et de formation doivent être constamment améliorés. Les institutions nationales devraient également s'adapter, en particulier celles qui agissent dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la protection sociale. Il faut aussi intégrer la mise en valeur des ressources humaines dans les stratégies nationales de développement durable. Il n'existe pas de solutions toutes faites. C'est l'investissement à long terme dans certains domaines d'utilité universelle qui peut contribuer à la mise en valeur des ressources humaines : enseignement de qualité à la fois inclusif et équitable; possibilités d'apprentissage tout au long de la vie; enseignement préscolaire; meilleures passerelles entre l'éducation et l'emploi et renforcement des systèmes de protection sociale et des normes de travail.

14. Grâce aux progrès de la technologie, le système des Nations Unies a pu fournir des prestations de conseils intégrés afin d'aider les pays à mettre en application le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de façon innovante, notamment à travers des systèmes efficaces de gestion des connaissances. Parallèlement, ces progrès permettent de redessiner le travail de recherche et le programme normatif de l'ONU. Les Nations Unies apporteront un appui à la mise en valeur des ressources humaines au XXI^e siècle. Il faudra pour cela investir dans les ressources humaines propres de l'Organisation afin d'améliorer l'appui aux États Membres.

15. **M. Morejón Pazmiño** (Équateur) dit que les rapports présentés apportent une vue intéressante des actions conduites pour faire face aux inégalités, qui sont indissociablement liées à la pauvreté extrême. L'Équateur lutte en priorité contre les inégalités au niveau régional et s'emploie à mettre en place des synergies avec les activités menées dans ce domaine par les Nations Unies.

16. **M^{me} Edison** (Nigéria) dit que le rapport sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté montre clairement que l'exode rural se poursuivra, ce qui est certainement la tendance en Afrique où le développement se concentre pour l'essentiel dans les centres urbains. L'oratrice demande quelles politiques faut-il prescrire pour des

pays comme le Nigéria afin que les habitants des zones rurales ne soient pas laissés de côté.

17. **M^{me} Bas** (Directrice de la Division des politiques sociales et du développement social, Département des affaires économiques et sociales) dit que les transformations structurelles sont indispensables. Il faudrait que les zones urbaines et rurales fonctionnent de façon intégrée et il importe de créer de nouveaux types d'emplois ruraux. La Division discute actuellement avec une grande compagnie privée et un groupe de coopératives à propos d'un projet agricole. Les acteurs de ce projet comptent organiser une manifestation appelée « Les agriculteurs du futur », au cours de laquelle les anciennes générations d'agriculteurs pourront enseigner aux nouvelles générations la beauté de cette activité tandis que les organisateurs présenteront les nouvelles techniques de culture respectueuses de l'environnement et de la dignité humaine. Le recours à ces nouvelles méthodes est essentiel à la vie rurale.

18. **M^{me} Puri** [Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes)] dit qu'à sa soixante-deuxième session, la Commission de la condition de la femme privilégiera le thème de l'autonomisation des femmes dans le contexte du développement rural, qui doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités et dans l'élimination des disparités entre les zones rurales et les zones urbaines. Il est également essentiel de créer des infrastructures dans les zones rurales. L'électrification, l'enseignement, les transports, les infrastructures financières et les télécommunications sont fondamentales pour rétablir cet équilibre.

19. L'agriculture durable devrait contribuer à l'élimination de la pauvreté par l'accroissement des revenus et la création d'emplois. À cet égard, il faut réfléchir aux emplois agricoles futurs afin d'encourager les jeunes à rester dans les zones rurales, au profit de celles-ci, notamment parce que la croissance non planifiée des zones urbaines constitue un problème majeur dans les pays en développement. Il faut également réfléchir à la meilleure utilisation possible de la technologie afin d'accélérer le développement rural. En résumé, il conviendra de traiter dans leur globalité les liens d'interdépendance entre développement rural, développement urbain et lutte contre les inégalités, en particulier les inégalités entre les sexes.

20. **Le Président** invite les membres de la Commission à entamer le débat général sur ce point de l'ordre du jour.

21. **M. Morejón Pazmiño** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) montre de façon préoccupante que les bonnes performances économiques réalisées par les pays africains au cours des 20 dernières années ne se sont pas traduites par une réduction importante de la pauvreté ou par la création d'emplois en nombres suffisants. Le nombre de chômeurs dans le monde devrait atteindre 203,8 millions en 2018, ce qui représente un niveau de chômage particulièrement préoccupant pour le Groupe des 77 et la Chine qui rassemble plus de 70 % de ces chômeurs. Le Groupe souligne le lien existant entre pauvreté et inégalités. Compte tenu de la persistance de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, de la hausse des inégalités de revenus et des disparités dans l'accès à l'éducation, à la santé, aux biens productifs et aux financements, la lutte contre les inégalités doit être partie intégrante de toute stratégie d'élimination de la pauvreté.

22. Les membres du Groupe des 77 et la Chine sont d'avis que la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté a contribué aux progrès en matière d'élimination de la pauvreté et espèrent que la troisième Décennie favorisera l'amélioration de l'efficacité et de la coordination des actions menées à ce titre. Ils appellent à multiplier les opportunités offertes aux pauvres, à mobiliser plus de ressources et à assurer un financement adéquat et prévisible facilitant l'exécution efficace des politiques et programmes d'élimination de la pauvreté dans les pays en développement.

23. Il est préoccupant de relever de grandes disparités dans les progrès accomplis en matière d'autonomisation des femmes et des filles dans le monde et de constater que ce sont les femmes et les filles qui sont beaucoup plus affectées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. La violence à l'égard des femmes et des filles est également un obstacle à l'égalité des sexes. Il faut donc prendre davantage de mesures pour faire face à toutes les formes de violence sexiste, notamment les féminicides. Compte tenu de la contribution économique vitale des femmes, leur autonomisation doit être un élément incontournable des actions d'élimination de la pauvreté.

24. La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans la santé et l'éducation, est un élément central du développement économique, social et

environnemental. Elle a une grande importance dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'élargissement des possibilités offertes, notamment aux groupes les plus vulnérables de la population, mais aussi du point de vue de l'action menée face aux défis posés à l'échelle de la planète, du rythme d'évolution des techniques et des modèles en matière d'emploi. Le Groupe des 77 et la Chine espère que les partenaires de développement tiendront compte de tous ces facteurs lors des prochaines consultations officielles.

25. **M. Tuy** (Cambodge), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que celle-ci est résolue à éliminer la pauvreté dans le cadre d'approches intégrées plurisectorielles portant sur la réduction des disparités en matière de développement, le développement rural, l'autonomisation à l'échelon local, la participation des acteurs concernés et les partenariats pour le développement avec le secteur privé. La mise en œuvre réussie du Plan pour la connectivité de l'ASEAN à l'horizon 2025 et de l'Initiative pour l'intégration de l'ASEAN au cours des 10 dernières années a contribué dans une très large mesure à la réduction de la pauvreté dans la région, facilité le commerce et l'investissement et réduit les écarts de développement entre les États membres. L'ASEAN a également mené à bien un ensemble de plans d'action-cadres pour le développement rural et l'élimination de la pauvreté destiné à appuyer le développement rural et à réduire les écarts de développement dans la région.

26. Pour éliminer la pauvreté, il faut agir à l'échelle mondiale. La faiblesse de l'aide publique au développement constitue à cet égard un sujet de préoccupation. Les engagements pris à l'échelle internationale au titre de l'aide publique au développement doivent être tenus. L'allègement de la dette peut également aider les pays en développement à éliminer la pauvreté. La coopération internationale en matière de financement, d'innovation et de transfert technologique est aussi de nature à contribuer à la réalisation du développement durable. Les pays développés sont appelés à ouvrir davantage leurs marchés aux produits intéressant les pays en développement, à éliminer les subventions et à s'abstenir de recourir à des politiques protectionnistes afin d'assurer des conditions favorables au commerce international.

27. L'ASEAN réaffirme son attachement au Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020), au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au quatrième Plan d'action-cadre de

l'ASEAN pour le développement rural et l'élimination de la pauvreté.

28. **M^{me} Young** (Belize), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est bien précisé que la pauvreté est pluridimensionnelle, que la croissance économique et l'accrétion des revenus ne suffisent pas à faire sortir les gens de la pauvreté et qu'il faut prendre des mesures pour faire face aux causes de la vulnérabilité et des privations et renforcer les capacités d'adaptation de la population pauvre. Parmi tous les pays en développement, les pays des Caraïbes sont confrontés à un défi sans pareil car ils affichent des niveaux de revenus peu élevés et un accroissement de la pauvreté pluridimensionnelle dans un contexte de persistance d'une croissance faible et d'érosion des gains de développement, aggravé par la vulnérabilité de la région aux chocs économiques, financiers et environnementaux exogènes.

29. Les ouragans qui ont récemment frappé Antigua-et-Barbuda et la Dominique ont montré avec une grande acuité les vulnérabilités interconnectées des États et des individus dans cette région. Dans ces deux pays, des communautés entières sont sans abri et dépourvues des nécessités de base pour survivre. Des pêcheurs ont perdu leurs bateaux et leur matériel de pêche et des agriculteurs ont vu leur production détruite. Les secteurs de l'agriculture et du tourisme de ces pays étant dévastés, l'économie se trouve à l'arrêt. Les coûts de la reconstruction seront prohibitifs et les seules ressources internes n'y suffiront pas. Néanmoins, les Gouvernements de ces deux pays ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

30. Les Nations Unies doivent veiller à ce que les politiques menées à l'échelle internationale s'appuient sur une vision multidimensionnelle de la pauvreté et sur une approche intégrée du développement durable, telles qu'elles sont préconisées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par conséquent, il faut veiller à élaborer des paramètres plus appropriés pour mesurer les progrès accomplis. Quand le revenu par habitant est choisi comme déterminant du développement et, par conséquent, de l'accès aux financements, cela signifie que les pays de la CARICOM, à l'exception d'Haïti, doivent emprunter selon les termes du marché. La Dominique et Antigua-et-Barbuda, qui sont respectivement classés pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et pays à revenu élevé, doivent pour leur part demander des crédits non concessionnels pour financer leur reconstruction.

31. Bien que de l'avis général, les petits États insulaires en développement sont considérés comme une catégorie à part en ce qui concerne le développement durable, du fait de leur vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et de la faiblesse de leurs ressources qui ne permet pas de bâtir des économies résilientes, les systèmes de coopération internationale et les mécanismes d'appui ne tiennent pas compte de ces vulnérabilités. Les Nations Unies devraient prôner des approches sur mesure en faveur de ces États afin qu'ils puissent financer le relèvement et effacer les dommages causés par les catastrophes naturelles et, par conséquent, progresser sur le chemin du développement durable.

32. Enfin, les Nations Unies devraient engager les partenaires de développement à se prémunir des conséquences néfastes de leurs politiques nationales, qu'illustrent notamment les effets des mesures de réduction des risques exogènes. Ces mesures ont eu pour conséquence de réduire les relations bancaires correspondantes avec les banques des Caraïbes, desquelles les économies caribéennes étaient très dépendantes, ce qui a affaibli le commerce international, les envois de fonds et les flux d'investissement en direction de ces pays et gravement entravé leur capacité d'assumer leurs responsabilités sur le plan du développement.

33. **M. Ahsan** (Bangladesh), prenant la parole au nom des pays les moins avancés, dit que malgré les progrès considérables accomplis en matière de réduction de la pauvreté au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, on sait qu'au rythme actuel de croissance, près de 35 % de la population des pays les moins avancés resteront dans une pauvreté extrême en 2030, ce qui signifie qu'il faut apporter des changements majeurs pour accélérer la réduction de la pauvreté.

34. Premièrement, les pays les moins avancés doivent redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles structurels et améliorer leurs capacités productives. Ils doivent favoriser le développement inclusif en élargissant le nombre de bénéficiaires des filets de protection sociale, ainsi que la participation des femmes et des jeunes dans les actions d'élimination de la pauvreté. Deuxièmement, il faut développer l'investissement agricole et industriel : les pays les moins avancés dépendent largement de l'agriculture et malgré leur potentiel industriel, la part de la production manufacturière dans leur produit intérieur brut (PIB) n'augmente pas de façon suffisamment régulière. De même, il est indispensable d'investir dans l'infrastructure, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la

formation professionnelle. Il faut en outre améliorer l'alimentation, la nutrition et les services sociaux. Troisièmement, le développement du secteur privé est crucial. Il importe donc de faciliter l'accès inclusif aux financements, qui constitue un élément de base du développement des finances et du secteur privé. Quatrièmement, il faut redynamiser les actions d'appui à l'échelle mondiale pour aider les pays les moins avancés à surmonter leurs problèmes structurels. La coopération internationale est nécessaire car elle permet de mobiliser des ressources domestiques et internationales. Les partenaires de développement doivent, pour leur part, tenir les engagements pris en matière d'aide publique au développement, de commerce, d'investissements étrangers directs et d'autres formes de financement du développement, mais également coopérer pour faire face aux flux financiers illicites, à l'évasion fiscale et à la manipulation des prix de transfert. Il faut par ailleurs pleinement mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

35. Cinquièmement, les partenaires de développement sont priés de contribuer généreusement à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, compte tenu de l'importance de l'accès à la technologie dans l'élimination de la pauvreté. Sixièmement, le système de développement des Nations Unies doit accorder la priorité aux pays les moins avancés en matière de financement, conformément au mandat donné par la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Enfin, la communauté internationale est appelée à soutenir davantage et de façon prévisible les pays les moins avancés pour leur permettre de faire face aux graves conséquences des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Il faut également mettre en œuvre l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). La délégation du Bangladesh note avec satisfaction les recommandations du Secrétaire général concernant la mise en place d'un mécanisme d'atténuation des crises et de renforcement des capacités de résistance dans les pays les moins avancés.

36. **M^{me} Zahir** (Maldives), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), souhaite que les prochains rapports du Secrétaire général sur le présent point de l'ordre du jour soient davantage orientés vers l'action et plus analytiques. Les catastrophes naturelles et autres phénomènes climatiques et environnementaux extrêmes de plus en plus fréquents et intenses, auxquels s'ajoutent les effets

des crises financières et économiques de 2007-2009, ont effacé les progrès accomplis par les petits États insulaires en développement en matière de développement durable et accru leur endettement. Ces pays, qui sont éloignés, dont les populations sont très dispersées et la croissance limitée, qui doivent de surcroît supporter des coûts d'importation élevés, sont condamnés à lutter pour diversifier leur économie. Les pays membres de l'AOSIS sont en règle générale tributaires du tourisme, de l'agriculture et des pêches, dont les recettes sont instables compte tenu des effets des changements climatiques. Ils sont pris dans un cercle vicieux de plus en plus contraignant, puisque les maigres ressources disponibles sont consacrées à la reconstruction plutôt qu'au financement du développement durable. La grande proportion de jeunes dans les pays de l'AOSIS exerce des pressions sur les possibilités d'emploi, celles-ci étant davantage limitées lorsque les entreprises cessent leurs activités au lendemain des catastrophes.

37. Les tempêtes puissantes sont de plus en plus fréquentes et, avec d'autres phénomènes climatiques dont les tsunamis et la montée du niveau des océans, elles plongent nombre de petits États insulaires en développement dans une pauvreté durable. Ces pays doivent aussi lutter contre les flux financiers illicites, les pratiques commerciales déloyales, les problèmes fiscaux et l'absence de critères réalistes de financement du développement, car le critère du PIB par habitant ne leur permet pas de bénéficier d'un grand nombre de possibilités de financements concessionnels. Bien que les statistiques indiquent que la plupart des petits États insulaires en développement affichent des niveaux relativement élevés de croissance, une partie importante de cette croissance est irrégulière et ne participe pas à la création d'emplois durables. Elle est en fait tirée par l'exportation d'un nombre réduit de marchandises et de produits de base à faible valeur ajoutée.

38. Du fait des problèmes interdépendants et répétitifs qu'ils affrontent, les petits États insulaires en développement sont lourdement endettés. Ils demeurent attachés à l'égalité des sexes, mais les progrès enregistrés dans ce domaine sont vite effacés par les effets des chocs et crises externes ou des catastrophes naturelles. En tant qu'États qui souffrent le plus des changements climatiques, bien qu'ils n'y contribuent guère, les pays membres de l'AOSIS demandent instamment aux États Membres de tenir les engagements pris dans l'Accord de Paris et prient ceux qui ne l'ont pas encore fait de ratifier cet accord ou d'y adhérer. Ils demandent également aux institutions financières internationales d'examiner des normes de financement concessionnel qui vont au-delà du critère

du revenu par habitant. Ils prient en outre le Secrétaire général de veiller, dans le cadre de la réforme de l'Organisation, à ce que les entités des Nations Unies tiennent compte de leurs besoins et priorités comme cela est indiqué dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Ils invitent enfin tous les partenaires à tenir les engagements pris au titre de l'aide publique au développement et à travailler avec les gouvernements nationaux pour assurer le financement de leurs actions prioritaires.

39. **M. Jaime Calderón** (El Salvador), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que l'approche du développement durable doit être globale. Les approches parcellaires du diagnostic et de la réduction de la pauvreté et la hiérarchisation de certains aspects du développement par rapport à d'autres ne donnent pas une image réelle de la situation dans sa région.

40. Malgré les progrès accomplis, l'insécurité alimentaire et la faim continuent de poser de sérieux problèmes dans les pays de la région. Aussi, les pays membres de la Communauté renouvellent leur engagement d'éradiquer la faim dans la région et affirment qu'ils continueront de renforcer le Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire, l'alimentation et l'éradication de la faim d'ici à 2025. La Communauté reconnaît l'importance des politiques publiques de protection sociale et d'emploi pour atteindre, entre autres, l'objectif d'éradication de la faim et de la pauvreté dans la région. Le dialogue et les accords politiques reposant sur la confiance et le respect des différences entre les pays sont indispensables pour promouvoir l'intégration politique, économique, sociale et culturelle de la Communauté et formuler des solutions communes pour promouvoir et maintenir la paix et le développement durable.

41. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, les partenaires de développement devraient tenir compte des besoins de développement spécifiques des pays à revenu intermédiaire, reconnaître l'importance de l'aide publique au développement et des autres mécanismes de financement concessionnel et concevoir des méthodologies pour mieux faire face aux réalités de ces pays. Il est fondamental d'assurer la coordination et la cohérence du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai afin d'établir des synergies, de construire la résilience et d'appuyer les actions d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions. La CELAC réaffirme qu'il faut améliorer la réglementation, la supervision et le contrôle des systèmes financiers internationaux et

régionaux afin de créer un environnement financier international favorable à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et souligne que la mobilisation des ressources nationales ne suffit pas à atteindre les niveaux de croissance souhaités.

42. La CELAC appelle l'attention sur les effets positifs de la facilitation et du développement du commerce intrarégional sur l'alimentation et la nutrition. Elle se félicite du rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, qui complètent la coopération Nord-Sud et l'aide publique au développement, dans le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et appuie l'échange de pratiques optimales en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'accès à l'énergie durable. La CELAC demeure attachée à l'équité et l'égalité entre les sexes et à la promotion de la femme, qui doivent figurer dans les politiques et stratégies nationales de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il importe que l'égalité des sexes continue d'éclairer le débat sur le développement. Il faut éliminer les inégalités structurelles entre les sexes qui perpétuent la pauvreté et la marginalisation. Il faut également que l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit centrée sur l'individu, qu'elle privilégie le respect des droits de l'homme et qu'elle inscrive l'égalité des sexes dans une perspective transversale. Pour éliminer la pauvreté et réduire les inégalités, il faut en outre apporter des changements structurels au niveau mondial.

43. **M^{me} Gil** (Israël) dit que l'élimination de la pauvreté doit s'inscrire dans une approche multidimensionnelle capable d'en traiter les causes profondes. Pour éliminer la pauvreté, il faut renforcer les capacités et ne pas s'appuyer seulement sur l'aide. Les pays en développement sont confrontés aux mêmes problèmes qu'Israël a dû affronter dans ses premières années. Le Gouvernement israélien est donc impatient de partager son expérience et ses ressources limitées avec d'autres pays. Étant un pays connaissant une grave pénurie d'eau, Israël est fier d'apporter technologies et formation aux pays confrontés à la désertification, à la rareté de l'eau et à la salinité des eaux. Les scientifiques et ingénieurs israéliens construisent des usines de désalinisation de l'eau qui préservent l'environnement et ont élaboré de nouvelles méthodes de recyclage de l'eau. Aujourd'hui, Israël réutilise 85 % de l'eau qu'il consomme, essentiellement à des fins agricoles. Le Gouvernement israélien s'emploie avec d'autres gouvernements, la société civile, des universitaires et le secteur privé à élaborer des solutions novatrices, notamment dans les domaines de l'agriculture, des

systèmes efficaces d'irrigation, des traitements après les récoltes et des semences.

44. Conscient du fait que l'éducation et le renforcement de la main-d'œuvre sont des facteurs essentiels du développement durable, Israël offre des cours aux instructeurs des pays en développement. La participation des femmes et des jeunes à l'emploi est une condition préalable de l'élimination de la pauvreté. À l'heure où le monde s'unit pour répondre aux immenses défis et aux possibilités prometteuses qu'offre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont collectivement l'obligation de partager leurs connaissances, d'enseigner les pratiques optimales et d'inspirer les générations futures pour qu'elles relèvent ces défis et élargissent leurs horizons.

45. **M. Lu Yuhui** (Chine) dit que la communauté internationale devrait établir un consensus et tout faire pour promouvoir la communauté de destin et le bien-être de l'humanité dans son ensemble. Premièrement, il faut accélérer le rythme des actions d'élimination de la pauvreté dans le monde, de sorte qu'il n'y ait plus en 2030 de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars par jour. Pour cela, les pays développés devraient renforcer leur aide aux pays en développement, ceux-ci étant pour leur part appelés à redoubler d'efforts pour accélérer le rythme de leur développement.

46. Deuxièmement, il faut élaborer de nouvelles formes de coopération internationale pour renforcer les actions d'élimination de la pauvreté. Les pays devraient soutenir pleinement l'ONU et la Banque mondiale, qui jouent un rôle essentiel à cet égard, tirer le meilleur parti des partenariats pour le développement, promouvoir la coopération Nord-Sud, renforcer la coopération Sud-Sud et apporter les ressources importantes et le dynamisme nécessaire pour atteindre cet objectif.

47. Troisièmement, il faut intensifier les efforts pour promouvoir un développement durable à la fois diversifié et autonome. Les pays développés devraient aider les pays en développement dans leurs efforts et promouvoir une coopération régionale élargie et de meilleure qualité dans l'industrie, l'agriculture, la mise en valeur des ressources humaines, les énergies propres et la protection de l'environnement afin de contribuer à mettre la richesse en ressources au service du développement.

48. Quatrièmement, il faut préserver et développer l'ouverture économique et un système économique et financier mondial qui soit juste, équitable, inclusif et ordonné, afin que les pays en développement puissent agir dans un environnement externe positif. Ces pays doivent bénéficier d'une assistance en matière de

développement infrastructurel et de renforcement des capacités, ce qui leur permettra de s'intégrer plus facilement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, industrielles et de valeur et, ainsi, d'intensifier les actions d'élimination de la pauvreté.

49. Au cours des 30 dernières années de réforme et d'ouverture, la Chine a toujours plaidé pour l'élimination de la pauvreté dans le monde. Elle a invariablement eu pour principe d'accorder au Gouvernement la primauté dans la direction des opérations, de favoriser une atténuation de la pauvreté qui soit orientée vers le développement et de mobiliser tous les secteurs de la société. Elle a réussi à libérer plus de 600 millions de personnes du joug de la pauvreté, contribuant ainsi de façon exceptionnelle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement chinois compte, selon les normes actuelles, éliminer la pauvreté dans l'ensemble de la population rurale d'ici à 2020. Au cours des 60 années passées, près de 400 milliards de yuan renminbi ont été mobilisés au titre de l'aide à 166 pays et organisations internationales et plus de 600 000 personnes ont été déployées au titre de l'aide. Le Gouvernement chinois a procédé sept fois à l'annulation du remboursement de crédits sans intérêts octroyés à des pays pauvres très endettés et des pays les moins avancés. La Chine poursuivra inlassablement ses efforts en matière d'élimination de la pauvreté et d'appui aux pays en développement.

50. **M^{me} Ponce** (Philippines) dit que la croissance économique seule ne suffit pas à éliminer la pauvreté. Les Philippines sont un pays à revenu intermédiaire affichant une croissance économique élevée, mais près de 22 millions de Philippins vivent encore dans la pauvreté. Le plan de développement du pays vise à réduire la pauvreté d'un tiers d'ici à 2022. Il est spécifiquement orienté vers le secteur agricole et les régions connaissant de fortes inégalités. Les catastrophes naturelles sont plus intenses et plus fréquentes et sapent les efforts de développement. Il faut donc que le pays soit plus résilient, réduise son exposition aux risques de catastrophes naturelles, atténue leurs effets et accélère son relèvement en cas de catastrophe. Aux Philippines, les programmes de réduction de la pauvreté sont centrés sur plusieurs besoins de base dont l'alimentation et la réforme foncière, l'eau, le logement, l'emploi, les soins de santé, l'éducation, la protection sociale, la préservation de l'environnement, la paix et la participation de la population.

51. Dans la stratégie du Gouvernement pour l'élimination de la pauvreté, il est pleinement tenu compte de l'égalité des chances des femmes et des filles

et de la réalisation de leur potentiel. Il est essentiel que les femmes puissent participer au marché de l'emploi et accéder au secteur structuré. À cet égard, le plan de développement des Philippines insiste sur l'application de la législation relative à la santé procréative, l'accès des enfants aux soins, la promotion de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la formation des femmes qui retournent à la vie active, le renforcement des allocations parentales et l'amélioration de l'accès des femmes à la création d'entreprises. Le Gouvernement philippin accorde également des bourses dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, de l'agriculture et des mathématiques afin d'encourager l'entrée des femmes dans ces secteurs.

52. La délégation des Philippines souhaite que le système de développement des Nations Unies continue d'intégrer dans ses plans stratégiques l'égalité des sexes et l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions. Le Gouvernement philippin redouble d'efforts sur les plans politique et programmatique et espère que la décennie actuelle sera celle de l'élimination de la pauvreté.

53. **M^{me} Ng** (Singapour) dit que l'examen approfondi de l'objectif de développement durable 1 lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2017 a brutalement rappelé l'étendue monumentale du travail qui reste à réaliser. Il est essentiel à cet égard de mettre en place des filets sociaux efficaces reposant sur des valeurs et principes concrets. Il s'agit notamment de la dignité et de l'autonomie de l'individu, qui permet à celles et ceux qui peuvent travailler de le faire; du soutien familial, y compris la promotion de familles fortes, et du soutien de la communauté : la communauté au sens large, dont les organisations de bienfaisance et les organisations communautaires, les philanthropes et les volontaires, doivent offrir ensemble les soins et le soutien nécessaires, en complément de l'appui apporté par le Gouvernement.

54. Tout en préservant ces principes et valeurs de base, il faut réfléchir à de nouvelles formes d'assistance pour répondre à des besoins évolutifs et divers. Les nouvelles réalités économiques, telles que les modèles d'entreprise en évolution permanente, les perturbations et les incertitudes qui affectent le marché de l'emploi, signifient que les personnes en besoin d'aide seront probablement plus nombreuses et devront être aidées plus longtemps pendant les périodes où elles sont en recherche d'emploi. Il y a lieu de mettre l'accent sur l'apprentissage au long de la vie et les recyclages afin que les citoyens disposent des diverses compétences nécessaires pour trouver rapidement un autre emploi.

55. Les filets sociaux doivent répondre à la nature multidimensionnelle de la pauvreté. Les aides financières sont une partie de la solution. À Singapour, le filet social porte aussi sur les soins de santé, le logement, l'éducation, un plan d'épargne de sécurité sociale obligatoire et des compléments de revenu pour les travailleurs faiblement rémunérés. Ce filet social a une portée globale et un corollaire indispensable : des prestations intégrées. À cet égard, les bureaux des services sociaux sont parfois situés dans le même immeuble que les centres d'orientation professionnelle. D'autres bureaux sur les mêmes lieux offrent des prestations d'assistance sociale, des services aux familles et des services d'emploi.

56. Il faut aussi veiller à adapter parfaitement l'assistance aux individus et aux familles à leurs besoins. À Singapour, les fonctionnaires des services sociaux sont habilités à adapter la durée et les montants de l'assistance offerte aux besoins spécifiques de chacun. Bien que les politiques sociales ne soient jamais parfaites et que chaque pays fasse pour le mieux dans le contexte particulier qui est le sien, en tenant compte de la durée et du montant des ressources allouées, il est aujourd'hui temps d'apprendre des succès et des défis de chacun afin d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2030.

57. **M. Momeni** (République islamique d'Iran) dit que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi qui se pose dans le monde et qu'elle constitue une condition indispensable du développement durable. La République islamique d'Iran, qui met l'individu au centre de toutes les actions de développement, est convaincue de l'importance du développement humain aux fins de l'élimination de la pauvreté. Les politiques conduites par le Gouvernement iranien accordent la priorité à la lutte contre les inégalités; à l'investissement dans l'éducation; aux soins de santé et à la protection sociale; à l'autonomisation de tous les citoyens, notamment les jeunes, les pauvres, les personnes défavorisées et les femmes chefs de famille à travers l'éducation et à la promotion des retraites et de l'assurance sociale. La promotion de la femme étant le moteur principal du développement durable et une condition préalable de la réalisation des objectifs de développement durable, le Gouvernement continue d'œuvrer à la création d'un environnement favorable dans lequel les femmes sont considérées comme des partenaires égales aux hommes et des bénéficiaires du développement.

58. Bien que les niveaux de pauvreté aient augmenté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord depuis 2013 à cause des conflits, les inégalités de revenu sont relativement faibles comparativement à d'autres

régions. Néanmoins, les conflits et l'extrémisme se sont accrus ces dernières années et le lien entre pauvreté et paix est clairement établi. Il est donc extrêmement important d'œuvrer à l'élimination de la pauvreté au Moyen-Orient.

59. Le système de développement des Nations Unies a un rôle crucial à jouer en matière d'accélération de l'élimination de la pauvreté, notamment grâce à un environnement international propice et des moyens d'action adéquats. Il lui appartient d'examiner les causes profondes de la pauvreté dans les pays en développement et d'adapter son action afin de venir en appui aux besoins et priorités de ces pays. Bien que la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ait servi de plateforme pour la mobilisation de ressources, il est aujourd'hui plus important que jamais d'établir un partenariat plus solide pour le développement et de veiller à assurer une cohérence renforcée et efficace à l'échelle du système. Soucieuse de maintenir la dynamique créée, la République islamique d'Iran appuie la proclamation de la troisième Décennie.

60. **M^{me} Huyen** (Viet Nam) dit que les progrès remarquables réalisés dans la réduction de la pauvreté dans le monde sont très encourageants puisqu'un milliard de personnes sont sorties de la pauvreté extrême depuis 1990. L'élimination de la pauvreté a toujours été au centre des actions de développement du pays. Plus de 40 millions de Vietnamiens ont été arrachés à la pauvreté au cours des 30 dernières années, essentiellement grâce à la croissance économique qui a permis de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, mais aussi à la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation qui ont aussi joué un rôle essentiel dans ces résultats. Cependant, des poches de pauvreté existent encore dans les minorités ethniques et les populations des zones rurales et montagneuses. Les progrès accomplis restent fragiles et une grande proportion de la population pourrait retomber dans la pauvreté sous l'effet de phénomènes climatiques extrêmes aboutissant à de mauvaises récoltes, des catastrophes humaines et des épidémies, mais également de la dépendance à l'égard de sources informelles de revenu.

61. Le Viet Nam est un des pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Au cours des 20 dernières années, les catastrophes naturelles ont causé chaque année des pertes économiques de l'ordre de 1 % à 1,5 % du PIB et 70 % de la population a été exposée à des risques naturels importants. Pour préserver les acquis en matière de réduction de la pauvreté, le pays doit trouver des solutions globales permettant de réduire au minimum la corrélation entre

catastrophes naturelles et pauvreté. À cet égard, l'accent est mis sur le renforcement de la productivité du travail et la mise en place d'infrastructures de production, notamment dans l'énergie, les transports, l'eau, l'assainissement et les télécommunications. Les autorités accordent également une grande importance à la modernisation de l'agriculture afin d'accroître la production et de réduire le recours aux ressources naturelles.

62. L'élimination de la pauvreté va de pair avec le développement social, car l'existence de services publics de base comme l'éducation et la santé et la promotion de l'égalité des sexes renforcent la résilience aux chocs et assurent un partage plus équitable des progrès accomplis. Pour répondre à ces défis universels, les efforts déployés au niveau national jouent un rôle de premier plan, mais il est tout aussi important d'obtenir un appui et une coopération à l'échelle internationale car ils apportent des solutions efficaces et efficientes plus rapidement.

63. Le Viet Nam est favorable à la fourniture par le système de développement des Nations Unies de conseils intégrés sur les stratégies de développement les plus adaptées au pays, à l'octroi de financements suffisants et efficaces de sources diverses, y compris l'aide publique au développement, et au renforcement des financements provenant d'institutions financières internationales.

64. **M^{me} Al-Mehaid** (Arabie saoudite) dit qu'un des objectifs premiers du programme Vision 2030 du Gouvernement saoudien est l'autonomisation de la femme, qui constitue aujourd'hui presque un tiers des personnes employées. Le décret royal qui a récemment autorisé les Saoudiennes à conduire des véhicules automobiles aura de nombreuses implications économiques et sociales. Il faut noter que les femmes siègent dans les conseils municipaux, dans le Conseil de la Choura et dans les conseils des chambres de commerce. Elles représentent l'Arabie saoudite dans des conférences internationales à l'étranger et au sein du corps diplomatique. De plus en plus, les femmes sont présentes dans l'activité économique et l'investissement. La bourse saoudienne, la plus importante du Moyen-Orient, est dirigée par une femme.

65. Dans les universités, plus de la moitié des étudiants sont de sexe féminin. Le système éducatif s'emploie à concrétiser l'égalité des sexes à tous les niveaux, notamment dans les secteurs de la technologie moderne. Les femmes poursuivent des études dans tous les domaines, dont certains étaient auparavant réservés aux hommes seulement. L'Arabie saoudite continuera

de promouvoir les droits des femmes en accord avec les principes de la charia.

66. **M. Mminele** (Afrique du Sud) dit qu'il est indispensable de garder l'élimination de la pauvreté au centre des politiques sociales, économiques et environnementales. À cet égard, il serait utile de mettre l'accent sur la résilience pour conserver la dynamique en cours face aux fluctuations des prix des biens alimentaires et de l'énergie, aux crises financières et économiques mondiales et aux catastrophes naturelles. Pour éliminer la pauvreté, les pays en développement doivent avoir des possibilités raisonnables et les moyens adéquats de développer leurs économies. Il faut aussi transformer le système commercial international inéquitable afin que les pays en développement puissent concurrencer les autres pays à armes égales. Les États Membres doivent démontrer leur engagement en ce qui concerne la création d'un système commercial multilatéral bien régulé et non discriminatoire qui favorise l'élimination des déséquilibres systémiques.

67. Les inégalités dans et entre les pays ont conduit à fabriquer un système dans lequel les pays les moins avancés et les pays africains continuent de souffrir de déficits infrastructurels, notamment dans les transports, les énergies fiables et abordables, l'eau potable et l'assainissement, les services de santé et les réseaux d'information et de communication. Ce même système a élargi la marginalisation économique et sociale des femmes. Il est fort heureux que la communauté internationale ait réussi à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il importe donc de tenir compte du rôle crucial des femmes dans toutes les politiques et tous les discours sur l'élimination de la pauvreté.

68. **M. Madisa** (Botswana) dit que l'Afrique continue d'affronter de grands problèmes en matière d'élimination de la pauvreté, notamment l'insuffisance des ressources financières, le caractère défavorable des termes de l'échange, la baisse des prix des produits de base, la faiblesse de l'infrastructure et des services sociaux et un niveau élevé de chômage, notamment chez les jeunes. Malgré des signes de reprise économique dans le monde, le rythme de création d'emplois demeure insuffisant face à la demande accrue d'emplois. Pour éliminer la pauvreté et réaliser une croissance économique durable, il faut que les stratégies nationales de développement s'appuient sur une approche globale et intégrée de l'élimination de la pauvreté et des interventions dans les domaines de l'accès à la santé, à l'éducation et à l'alimentation; de l'autonomisation des femmes et des jeunes; de la création d'emplois et de croissance grâce au commerce et au renforcement des

investissements sociaux publics et privés et de la protection sociale pour les groupes les plus vulnérables de la population.

69. Le Gouvernement du Botswana a accordé la priorité la plus élevée à l'élimination de la pauvreté à travers des initiatives sociales telles que des programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, des régimes de retraite pour les personnes âgées, des programmes de cantines scolaires, des programmes de protection sociale pour les démunis et les orphelins et des subventions agricoles. L'autonomisation des femmes et des filles est essentielle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Malgré les problèmes qui continuent de se poser, le Botswana affiche de grands progrès dans ce domaine.

70. Les pays en développement continuent à se heurter à des problèmes s'agissant de la mise en valeur de ressources humaines suffisantes répondant aux besoins de développement. Le Botswana engage par conséquent les partenaires de développement à continuer à apporter une assistance technique et à contribuer au renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la science et de la technologie qui restent le point faible de l'Afrique par rapport aux autres régions.

71. **M. Gertze** (Namibie) dit que malgré les progrès considérables accomplis depuis son indépendance en 1990, la Namibie reste confrontée à des défis majeurs en matière de développement, dont les inégalités extrêmes, particulièrement entre les jeunes, des périodes de grande sécheresse et de graves inondations, des taux de chômage élevés, de mauvaises conditions de logement et une pauvreté généralisée.

72. Le Gouvernement namibien a institué plusieurs plans de réduction de la pauvreté. Pour répondre aux besoins en matière de travail décent et de création d'emplois, il a mis en place des politiques portant sur le salaire minimum, les normes de sécurité, les normes environnementales, les plans d'accès des fonctionnaires à la propriété et l'investissement public. Dans le même objectif, tous les enfants ont depuis peu accès gratuitement à l'enseignement fondamental et secondaire. La Namibie connaît une transition démographique et a l'occasion de tirer parti d'une importante main-d'œuvre constituée de jeunes pour accélérer la croissance économique. À cette fin, elle a élaboré des mécanismes de crédit et de formation professionnelle pour les jeunes et mis en place des mesures favorisant les jeunes en matière de perfectionnement et d'emploi. Elle a aussi créé des allocations sociales sous forme d'exemptions fiscales pour les pauvres, amélioré les retraites des personnes

âgées et institué une taxe de solidarité destinée à financer des initiatives d'élimination de la pauvreté. Elle a par ailleurs créé une banque alimentaire administrée par des jeunes afin de mieux lutter contre la faim et venir en aide aux citoyens les plus démunis.

73. La Namibie continue d'œuvrer à la stabilité macroéconomique, notamment à la discipline budgétaire, qui bénéficie directement aux femmes, en particulier celles qui vivent en zone rurale et sont classées dans la catégorie des citoyens vulnérables et extrêmement pauvres. L'accès des femmes aux ressources économiques et productives s'est amélioré depuis l'indépendance.

74. La Namibie considère que sa classification comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure est problématique, car elle ne tient pas compte des énormes disparités de revenu entre les riches et les pauvres, qui sont la conséquence des politiques d'apartheid menées avant l'indépendance. Cette classification empêche injustement le pays de bénéficier de financements concessionnels précieux pour atteindre les objectifs de développement et éliminer la pauvreté.

75. **M. Tuy** (Cambodge) dit qu'au cours des 20 dernières années, le Cambodge a réalisé de remarquables transformations qui l'ont placé parmi les pays ayant affiché les meilleurs résultats dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Récemment classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Cambodge s'efforce d'exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Le Gouvernement investit dans l'éducation et la santé et s'efforce de développer le secteur industriel et de diversifier ses exportations pour ne pas dépendre seulement de l'industrie textile, du tourisme et de l'agriculture, qui sont exposés aux chocs externes et aux changements climatiques. Pour atteindre ces objectifs, les autorités favorisent le développement des technologies et de l'innovation, un domaine qui nécessite l'appui des pays développés et des pays en développement avancés.

76. Le Cambodge a réussi à réduire le taux de pauvreté à 13,5 % en 2014. Il a reçu en 2013 un prix des Nations Unies après avoir réduit de moitié la faim avant le délai de 2015. En outre, il figure parmi les sept pays dans le monde qui ont le plus progressé dans l'Indice de développement humain entre 1990 et 2015. Ces remarquables réalisations ont été tirées par une croissance macroéconomique solide et équitable, une lutte ferme contre l'inflation, une forte augmentation de la production agricole, des mesures de protection de

l'environnement, l'amélioration de l'infrastructure et de l'emploi grâce au commerce et à l'investissement, la réforme de l'administration et du pouvoir judiciaire et une croissance rapide du secteur des services, notamment le tourisme.

77. Consciente que l'aide publique au développement peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la délégation cambodgienne engage les pays développés à redoubler d'efforts pour honorer leurs engagements à l'égard des pays en développement au titre de l'aide publique au développement, notamment les pays les moins avancés. Cette aide doit être inconditionnelle car il s'agit d'établir un partenariat mondial pour le développement plus juste et plus équilibré et d'ouvrir l'accès aux marchés.

78. **M. Tupouniua** (Tonga) dit que l'élimination de la pauvreté revêt un caractère multidimensionnel et nécessite des solutions multisectorielles impliquant non seulement le Gouvernement, mais toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Le plan de développement national des Tonga, qui vise à assurer une meilleure qualité de vie à tous, sera mis en œuvre dans le cadre d'une approche hautement inclusive et intégrée.

79. Il faut être pleinement conscient que l'élimination de la pauvreté doit être au cœur des politiques sociales, économiques et environnementales des pays. Le Gouvernement des Tonga a mis en place des politiques axées sur la mise en valeur des ressources humaines et l'élimination de la pauvreté, notamment l'amélioration de l'éducation et de la formation afin de pérenniser l'apprentissage au long de la vie; le traitement des maladies non transmissibles par la promotion d'initiatives favorisant un style de vie sain et la prévention de l'importation de produits alimentaires malsains; la mise en place de services sociaux officiels en faveur des groupes de la population les plus vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes handicapées, et le renforcement de l'autonomisation économique des femmes afin d'assurer l'égalité d'accès au travail décent. Tonga salue l'assistance apportée par l'Union européenne en appui aux initiatives relatives à l'emploi productif des femmes.

80. La délégation des Tonga considère que les défis à relever sont autant d'opportunités pour établir un programme de mobilisation des ressources, de création de partenariats plus solides pour le développement et de renforcement de la cohérence du système des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, la participation des femmes au développement et la mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires en développement.

81. **M. Al-Khafaji** (Iraq) dit que malgré les efforts déployés par son gouvernement, le taux de pauvreté en Iraq a recommencé à grimper ces dernières années. Les principales causes en sont la chute des prix du pétrole et l'occupation de portions importantes du territoire iraquien par les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech). En raison de déplacements de populations importants, il a été difficile de mener à bien des programmes de lutte contre la pauvreté. Le pays a cependant élaboré une stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2018-2020 prévoyant la création d'un fonds de développement social pour lequel le Fonds monétaire international (FMI) a déjà mobilisé 50 millions de dollars. Ce fonds a pour objectif d'augmenter les revenus des pauvres, d'améliorer leurs conditions d'existence et de promouvoir l'égalité des sexes. En outre, des programmes « travail contre rémunération » ont été lancés dans plusieurs régions libérées et des prêts à des conditions libérales ont été accordés pour promouvoir les microfinancements et la création d'emplois. La communauté internationale est priée de soutenir plus largement ces programmes, qui constituent également une importante contribution à l'élimination du terrorisme.

82. L'Iraq est le premier pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à avoir adopté un plan national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Gouvernement iraquien s'emploie également à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La communauté internationale est appelée à apporter sa contribution pour que les femmes iraquiennes sauvées des griffes de Daech bénéficient du soutien qu'elles nécessitent sur les plans juridique, sanitaire, psychologique, économique et éducatif. Il s'agira notamment de leur fournir des logements sûrs, d'établir un état documenté des crimes perpétrés contre elles par Daech et d'œuvrer à la libération de milliers de femmes yazidis enlevées.

83. **M. Thammavongsa** (République populaire démocratique lao) dit que de nombreux pays en développement continuent d'affronter de multiples problèmes liés à la structure du commerce international, à la fluctuation des prix des produits de base et aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, raisons pour lesquelles il est indispensable de renforcer la coopération pour le développement dans le cadre du partenariat mondial. La délégation lao demande aux partenaires de développement de renforcer le financement des activités opérationnelles des Nations Unies, que ce soit au titre du budget de base ou des ressources autres que les ressources de base qui sont

d'une utilisation plus souple et permettent largement d'assurer l'efficacité opérationnelle des entités du système des Nations Unies.

84. L'élimination de la pauvreté et le développement rural sont les priorités de base des plans nationaux de développement socioéconomique du pays. Conscient de l'obstacle majeur que constitue le problème des munitions non explosées face à l'élimination de la pauvreté, le Gouvernement lao a adopté, en septembre 2016, un programme intitulé « Vivre à l'abri des munitions non explosées; éliminer l'obstacle des munitions non explosées pour assurer le développement national ». Grâce aux efforts concertés déployés par le pays pour exécuter ses plans nationaux de développement successifs et aux programmes internationaux de développement avec l'appui et l'assistance de partenaires de développement, le taux de pauvreté a baissé de 35,5 % en 2003 à 23,2 % en 2013. Il devrait baisser davantage en 2017.

85. Le Gouvernement lao fera le maximum pour mobiliser des ressources internes et externes et continuer d'agir en collaboration étroite avec les partenaires de développement, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour mener à bien l'entreprise conjointe d'élimination de la pauvreté.

86. **M. Tamalgo** (Burkina Faso) dit qu'entre 2000 et 2015, le Gouvernement burkinabé a élaboré et mené à bien diverses stratégies et politiques de développement qui ont permis de réduire le taux national de pauvreté de 46,7 % en 2009 à 40,1 % en 2014. Malgré ces résultats, la pauvreté est générale, notamment dans les zones rurales.

87. Le Gouvernement burkinabé a par conséquent élaboré un plan de développement national pour la période 2016-2020, qui vise principalement à assurer la transformation structurelle de l'économie par la création d'un environnement favorable à l'industrie et la promotion d'un développement industriel durable et concurrentiel au moyen d'investissements dans les domaines de l'énergie, des transports, de la technologie et de la réforme du système éducatif. Ces efforts ont permis de doubler la productivité du secteur primaire dans la commercialisation des produits agricoles, la proportion de produits agricoles transformés et la part des produits manufacturés dans le PNB. En outre, l'accroissement de la productivité agricole et de la transformation des produits agricoles, notamment le coton, conduira à modifier le type et la valeur des produits d'exportation.

88. L'exécution efficace du plan national de développement durable devrait aboutir à l'amélioration

de la gouvernance politique, administrative, économique, locale et environnementale; à l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire en constante évolution et plus compétitif dans lequel la proportion des industries de transformation et des services est plus importante; à la création d'au moins 50 000 emplois décents chaque année; à une baisse importante des taux de pauvreté, de fécondité et de mortalité infantile et à une accélération de la mise en valeur du capital humain, ainsi qu'à des changements dans les modèles de production et de consommation. L'intégration progressive du secteur informel dans les circuits structurés réduira sa contribution à la valeur ajoutée du secteur des services et permettra d'accroître les exportations de biens manufacturés.

89. Le Burkina Faso compte répondre aux défis du développement en portant ses efforts sur la mobilisation des ressources internes grâce à des méthodes nouvelles de financement de son plan de développement. Le respect des engagements en matière d'aide publique au développement de la part des partenaires de développement permettra au Burkina Faso de renforcer ses investissements structurels.

90. **M^{me} Kalamwina** (Zambie) dit que malgré les progrès accomplis par la Zambie pour devenir un pays à revenu intermédiaire prospère, la pauvreté persiste même dans les périodes de forte croissance économique, puisqu'elle s'affiche à 54,4 % dans les zones urbaines et 76,6 % dans les zones rurales. Le nombre de ménages vulnérables a augmenté. Ils sont nombreux à avoir un accès limité aux services de base tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement.

91. La Zambie a récemment lancé son septième plan de développement national (2017-2021) sur la base d'une approche multisectorielle intégrée visant à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le plan est centré sur la mise en valeur du capital humain et comporte des mesures en faveur des personnes vivant dans une pauvreté extrême et des ménages vulnérables, destinées à améliorer leur bien-être et leurs conditions d'existence par l'autonomisation, l'assistance sociale et l'appui social, une aide financière, des programmes de cantines scolaires et des mesures de sécurité alimentaire en faveur des petits paysans. Le Gouvernement zambien a également mis en place des programmes d'autonomisation économique et d'épanouissement des femmes, des jeunes et des citoyens en général. Soucieux de faire bénéficier également tous les hommes et toutes les femmes des ressources économiques, le Gouvernement favorisera la propriété et le contrôle des terres et autres formes de biens et des nouvelles technologies.

92. La délégation zambienne demande à la communauté internationale d'intensifier la coopération pour le développement et l'appui aux actions visant à éliminer la pauvreté dans les pays en développement.

93. **M. Abebe** (Éthiopie) dit que la pauvreté a baissé en Afrique et dans les pays les moins avancés, mais qu'elle demeure un des défis les plus importants à relever. Il faut donc dynamiser le soutien international aux efforts visant à réduire la pauvreté, faire face aux inégalités croissantes, créer des emplois productifs et élargir les programmes de protection sociale.

94. Avec la participation du public, le Gouvernement a poursuivi ses actions coordonnées de développement au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), ce qui a permis de doubler la croissance économique grâce au succès de trois plans de développement national consécutifs qui ont pris en compte les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable et d'autres cadres d'action internationaux. La pauvreté a été réduite de moitié au cours de la Décennie et le revenu par habitant a plus que doublé.

95. Il est indiscutable qu'il ne saurait y avoir de développement durable en l'absence d'égalité des sexes. L'Éthiopie a donc continué de mettre l'accent sur les mesures juridiques et d'intervention accordant une attention particulière à l'autonomisation économique, à la participation politique et au leadership des femmes et des filles. Bien que les résultats obtenus aient été jugés encourageants, la lutte contre la pauvreté est loin d'être terminée. À cet égard, la création d'emplois décents et productifs, en particulier pour les femmes et les jeunes, et la consolidation de la transformation structurelle demeurent des priorités majeures du développement. Le Gouvernement éthiopien est déterminé à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en les intégrant dans le plan de développement national actuel.

96. L'élimination de la pauvreté est un défi universel. Par conséquent, l'enseignement majeur à retenir de la Décennie est que les efforts déployés à ce titre ne peuvent être couronnés de succès sans un partenariat mondial redynamisé et un environnement favorable au développement. Le respect des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 passe par le renforcement de la volonté politique et l'action sous le signe de l'urgence.

97. **M. Ramírez** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la pauvreté est la conséquence du capitalisme, qui est un modèle économique d'injustice et d'exclusion facteur de guerres, de faim et de

privations. Pour éliminer la pauvreté, il faut s'émanciper notamment de l'occupation étrangère, de la déstabilisation politique et économique, du colonialisme, des guerres et d'un système financier international injuste. Les disparités croissantes entre les riches et les pauvres aggravent la pauvreté et les inégalités. Il est donc nécessaire de modifier considérablement le modèle économique pour que chacun puisse en bénéficier, pas seulement une élite choisie. Pour cela, il faut mettre au point une approche multidimensionnelle et veiller à ce que les indicateurs de la pauvreté tiennent compte des facteurs économiques et sociaux et des droits des citoyens.

98. Dans les pays en développement, la réalisation d'une croissance durable passe par la création d'emplois et le contrôle des ressources naturelles. La délégation vénézuélienne est donc favorable à un instrument de développement légitime et efficace : la gestion souveraine des ressources naturelles et des prix justes. L'exploitation illégale des ressources naturelles par de tierces parties, notamment les puissances coloniales, contribue à jeter les populations dans la pauvreté et le désespoir et viole la souveraineté des nations.

99. Depuis qu'il a recouvré le contrôle de ses ressources naturelles en 1999 et redistribué les revenus pétroliers au peuple, le Venezuela a réussi à couvrir les besoins de la population. Le Gouvernement a élaboré un plan de renforcement de l'infrastructure de production en appui à son programme socioéconomique et au plan pour l'élimination totale de la pauvreté en 2019. À la fin de 2006, le Venezuela avait atteint l'objectif de réduire de moitié la pauvreté extrême comparativement à son niveau de 1990. Le taux de pauvreté a continué de baisser, passant de 11,1 % à 7,1 % à la fin de 2012. Le Venezuela est un des rares pays à avoir réalisé les objectifs du Millénaire pour le développement.

100. Dans ce contexte et en dépit des mesures financières et commerciales qui lui ont été imposées de façon unilatérale, le Venezuela poursuivra l'exécution de ses programmes et politiques afin de réaliser les objectifs de développement durable, de réduire les niveaux d'exclusion et de promouvoir l'égalité tout en s'efforçant de protéger les droits économiques et sociaux.

101. Il importe que les pays agissent de concert en se fondant sur des responsabilités communes mais différenciées afin de réduire le fossé séparant les plus riches des plus pauvres. Dans le monde d'aujourd'hui, qui s'appuie sur de grandes capacités technologiques et où plus d'un tiers de la production alimentaire mondiale est gaspillée, rien ne justifie la persistance d'une telle pauvreté.

102. **M. Gonzalez Pena** (Cuba) dit que l'actuel ordre économique international, à la fois injuste et non viable, marginalise de plus en plus un grand nombre de pays du Sud. La faim, la pauvreté extrême, l'analphabétisme, le manque de systèmes d'assainissement et les décès prématurés sont des marques caractéristiques de nombreux pays, dont les plus touchés sont les moins responsables de cette crise. On ne peut pas parler de progrès dans la lutte contre la pauvreté alors que plus de 80 % de la population mondiale subsiste avec moins de 1 dollar par jour, qu'on compte près de 800 millions d'analphabètes dans le monde et que le nombre de personnes souffrant de faim chronique a augmenté de 38 millions en 2016. Cette triste image contraste avec l'opulence du monde développé, qui est responsable de l'inquiétante crise environnementale actuelle qu'aggravent des modèles de production et de consommation non viables.

103. Il est impossible d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions lorsque des ressources considérables qui auraient pu servir au développement sont allouées à des fins militaires, lorsque les pratiques commerciales protectionnistes se renforcent, lorsque l'aide publique au développement baisse en termes réels et, enfin, lorsque la dette extérieure, déjà remboursée plusieurs fois, continue de s'accroître.

104. Malgré le blocus économique, commercial et financier injuste et criminel imposé par les États-Unis d'Amérique, les phénomènes climatiques extrêmes et la récente crise économique mondiale, Cuba a fait des progrès considérables et a déjà réalisé plusieurs objectifs de développement durable. La mortalité infantile est une des plus basses dans le monde. L'espérance de vie est de 78 ans. Il n'y a pas d'analphabètes à Cuba. L'éducation et la santé sont accessibles gratuitement à tout un chacun. Le pays compte un médecin pour 125 habitants. Tous les enfants cubains sont vaccinés. Ces réalisations peuvent être mises au crédit de la volonté politique du Gouvernement de concentrer l'allocation des ressources dans les domaines ayant un fort impact social. Plus des deux tiers du budget annuel va à l'amélioration des secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale, du bien-être social, de la culture, des sports et de la recherche scientifique et technique.

105. Cuba attache une grande importance à la coopération Sud-Sud et à la solidarité internationale et partage ses modestes ressources avec des pays dans le besoin grâce à la coopération internationale. Plus de 40 000 professionnels de la santé cubains travaillent dans 64 pays. Grâce à un programme cubain d'alphabétisation, des millions d'adultes de 28 pays ont appris à lire et à écrire. De même, une initiative

conjointe de pays membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique a permis à des centaines de milliers de personnes d'autres pays de recouvrer la vue grâce à des opérations chirurgicales ophtalmologiques gratuites. Cuba continuera de partager ses ressources humaines et ses pratiques optimales.

106. **M. Dzonzi** (Malawi) dit que la pauvreté demeure le principal obstacle au développement durable. Les niveaux de pauvreté extrême sont encore très élevés en Afrique, particulièrement dans les pays les moins avancés. En 2013, les taux de pauvreté au Malawi dépassaient 70 %.

107. La pauvreté est la somme de nombreux facteurs touchant à la santé, à l'éducation, à l'accès aux finances et aux ressources et aux inégalités. Le Malawi a réalisé des progrès considérables dans la réduction de la prévalence du VIH/sida et des taux de mortalité maternelle et infantile. Cependant, le chômage reste problématique face au nombre croissant de jeunes et de demandeurs d'emplois. Le manque de sources d'énergie viables ne permet pas d'assurer la diversification technologique, l'expansion économique et l'industrialisation nécessaires à la croissance économique et à la redistribution des richesses aux fins de la réduction de la pauvreté.

108. Les femmes doivent participer aux discussions sur le développement. La féminisation de la pauvreté est réelle. Les femmes et les filles devraient être parties prenantes de toutes les étapes du processus de développement. Le Malawi favorise leur participation à ce processus, notamment en facilitant leur inscription dans l'éducation et la formation professionnelle et en renforçant le leadership politique et l'entrepreneuriat. À cet égard, le Malawi salue la recommandation concernant les politiques de l'emploi, qui devrait promouvoir la participation des femmes dans l'emploi en facilitant l'équilibre entre les soins non rémunérés prodigués dans le ménage et l'emploi rémunéré et en éliminant la discrimination sexiste dans l'emploi.

La séance est levée à 18 heures.